



Dossier d'inscription
Du
10 juillet au 4 août 2017
De
L'Accueil de Loisirs
D'Etampes sur Marne



Mairie d'Etampes sur Marne
Place de la Mairie
02400 ETAMPES SUR MARNE
Tel : 03.23.83.19.69
Fax : 03.23.83.88.37

Accueil de loisirs d'Etampes sur Marne



Composition du dossier :

- ☞ La plaquette avec les tarifs,
- ☞ La fiche de renseignement,
- ☞ L'autorisation de sortie,
- ☞ L'autorisation d'intervention d'urgence,
- ☞ L'autorisation parentale d'utilisation de l'image de l'enfant.
- ☞ L'autorisation parentale d'activités
- ☞ Fiche de réservation,
- ☞ Fiche sanitaire
- ☞ Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs

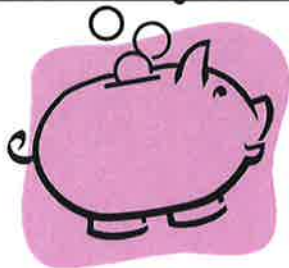


Attestation assurance obligatoire

Ce dossier est à retourner en mairie du 23 juin 2017.

Le paiement se fera au centre pendant la semaine de l'A.L.S.H.

Tarifs de l'accueil de loisirs
D'Etampes sur Marne
Pour les vacances De juillet et août 2017



⇒ Tarif pour un enfant et pour une semaine de fréquentation :

↳ Famille habitant la commune : **40.00 €**

↳ Famille non imposable ou ayant inscrit 3 enfants et habitant la commune :
32.00 € (fournir la photocopie de l'avis de non imposition à l'inscription)

↳ Famille extérieure à la commune : **58.00 €.**

⇒ Prix d'un repas : **5.00 €**

⇒ Une participation de **4.00€** sera demandée pour le repas du soir en cas de sortie extérieure.

⇒ Pour information :

Pour bénéficier des *Aides aux Temps Libres* :

- Bien inscrire votre numéro sur la fiche de renseignement.
- Le quotient familial doit être inférieur ou égal à 700 €.

Les *prises en charges CAF* auxquelles vous pouvez prétendre :

- Pour une journée avec repas : 4.80 €
- Pour une journée sans repas : 2.90 €
- Pour une demi-journée : 1.60 €
- Pour une journée mini camp : 6.00 €

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

De l'enfant



NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Age :ans.

✉ Adresse :
.....
.....

☎ Numéros de téléphone :

Domicile :/...../...../...../..... (maman)/...../...../...../..... (Papa)

Travail :/...../...../...../..... (maman)/...../...../...../..... (Papa).

Portable :/...../...../...../..... (Maman)...../...../...../...../..... (Papa)

Mail : @

Autres :

- ① :/...../...../...../.....
- ① :/...../...../...../.....
- ① :/...../...../...../.....
- ① :/...../...../...../.....
- ① :/...../...../...../.....
- ① :/...../...../...../.....
- ① :/...../...../...../.....
- ① :/...../...../...../.....

Régime de couverture social:

Régime général, N° allocataire CAF : _____

Régime MSA, N° allocataire MSA : _____

Autres régimes, précisez (EDF, SNCF...): _____

AUTORISATION DE SORTIE



Je, soussigné(e) Mr ou Mme

- Père
- Mère
- Responsable légal

Responsable de l'enfant :

Nom : ; Prénom :

- AUTORISE
- N'AUTORISE PAS

La direction de l'accueil de loisirs à laisser repartir seul notre enfant de la structure :

- Le midi
- Le soir

LISTE DES PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT :

Nom, Prénom et lien de parenté avec l'enfant :

.....

Nom, Prénom et lien de parenté avec l'enfant :

.....

Nom, Prénom et lien de parenté avec l'enfant :

.....

Nom, Prénom et lien de parenté avec l'enfant :

.....

Nom, Prénom et lien de parenté avec l'enfant :

.....

Fait à Le Signature :

AUTORISATION PARENTALE D'INTERVENTION D'URGENCE



Je, soussigné(e)

- Père
- Mère
- Responsable légal

De l'enfant :

Nom : ; Prénom :

Autorise le cas échéant la direction de l'accueil de loisirs à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence dans la mesure où les circonstances obligeraient à un recours hospitalier ou clinique et à faire pratiquer les interventions d'urgences éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.

Fait à

Le

Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR ET LA PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIE



Structure concernée :

Accueil de loisirs sans hébergement d'Etampes sur Marne

Place de la Mairie

02400 ETAMPES SUR MARNE

Je, soussigné(e)

- Père
- Mère
- Responsable légal

De l'enfant :

Nom : ; Prénom :

Né(e) le à

déclare sur l'honneur :

- Avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du mineur concerné
- Etre investi du droit de garde du mineur concerné.

J'autorise l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs d'Etampes sur Marne Place de la mairie
02400 ETAMPES SUR MARNE à photographier et/ou filmer lors des activités,

Je donne l'autorisation la responsable de diffuser lesdites photographies et images filmées de
mon enfant pour les usages suivants :

- publications éventuelles à des fins de communication dans les mensuels principaux ou
cantonaux ou dans la presse.
- Site web de la commune ou communauté de communes

Fait à, le

Signature

Précédée de la mention manuscrite:

« Lu et approuvée »

AUTORISATION PARENTALE D'ACTIVITES



Je, soussigné(e)

- Père
- Mère
- Tuteur

De l'enfant :

Nom : ; Prénom :

Autorise mon enfant à pratiquer les activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs d'Etampes sur Marne (sous réserve que soient remplies les conditions requises pour la pratique de cette activité).

Liste des activités éventuellement au programme et nécessitant une autorisation :

- | | | |
|-----------------|------------------------------|------------------------------|
| ☺ Equitation | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ☺ Accro branche | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ☺ Tir à l'arc | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ☺ Piscine | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ☺ Canoë Kayak | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ☺ Vélo | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ☺ Camping | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Votre enfant sait-il nager ? Oui Non

Si oui, quelle distance ? Joindre une photocopie d'un diplôme si vous en avez un en votre possession.

FICHE DE RESERVATION PRESENCE ET CANTINE



Nom : Prénom :

Juillet et août

Souhaitez-vous que des plats sans porc uniquement soient servis à votre enfant ?

(Cocher la case)

OUI

NON

	Lundi 10	Mardi 11	Mercredi 12	Jeudi 13	Vendredi 14
Demi-pensionnaire					Féié
Externe					Féié

	Lundi 17	Mardi 18	Mercredi 19	Jeudi 20	Vendredi 21
Demi-pensionnaire					
Externe					

	Lundi 24	Mardi 25	Mercredi 26	Jeudi 27	Vendredi 28
Demi-pensionnaire					
Externe					

	Lundi 31	Mardi 1	Mercredi 2	Jeudi 3	Vendredi 4
Demi-pensionnaire					
Externe					

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT



1) ADMISSIONS

@ Conditions

- Etre âgé de 3 à 14 ans,
- L'accueil de loisirs accepte les enfants de toutes les communes. Les enfants d'ETAMPES SUR MARNE seront accueillis en priorité.
- Déposer le dossier d'inscription complet en Mairie ***impérativement*** avant la date limite.
- Tout dossier déposé après sera sur liste d'attente.

b Santé

La fiche sanitaire de liaison doit être intégralement remplie. Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'allergie.

Un traitement médical en cours peut être administré aux enfants par la direction ou un animateur titulaire de l'AFPS (Aptitude aux Fonctions de Premiers Secours), à la demande des parents et **exclusivement sur présentation d'une ordonnance**.

@ Assurance

Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs doivent avoir une assurance extrascolaire ou être couvert sous la responsabilité civile de leurs parents. Un justificatif devra être remis avec le dossier d'inscription.

2) FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

a Horaires

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00, sauf les jours fériés.

De 8h30 à 9h00	Accueil des enfants
De 9h00 à 12h00	Activités
De 12h à 13h30	Repas (départ des externes à 12h)
De 13h30 à 13h45	Retour des externes
de 13h45 à 16h30	Temps de repos et activités
De 16h30 à 17h30	Goûter et activités libres
De 17h30 à 18h00	Départ des enfants

b Repos

Après le repas, les enfants de moins de six ans auront un temps de repos, de manière à respecter leur rythme de vie. Des activités calmes seront proposées aux enfants qui ne se seront pas endormis.

c Effets personnels

Il est conseillé aux parents de marquer au nom de l'enfant l'ensemble des vêtements. Le centre ne sera nullement responsable de la perte ou de l'échange de vêtements ou d'effets personnels.

Il est préférable de ne pas apporter d'objets de valeur afin d'éviter la perte de ceux-ci.

Les téléphones portables sont interdits.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Prévoir des habits confortables, qui ne craignent rien (pour éviter les taches de peinture, etc.), des baskets et un vêtement de pluie en cas de mauvais temps, et ne pas oublier une casquette.

- ➔ Pour les plus petits : il est conseillé de prévoir un change en cas de petits accidents (dans un sac au nom de l'enfant).

d Comportement

« Etre respecté commence par respecter les autres. »

Dans le cas de comportement perturbant les activités de l'accueil de loisirs, des sanctions pourront être prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

e Autorisation de sortie

En dehors des responsables légaux, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant à l'accueil de loisirs doivent être inscrites sur le document joint à ce dossier d'inscription.

Les parents qui autorisent leur enfant à quitter seul la structure doivent impérativement le stipuler sur le dossier d'inscription. L'enfant sera autorisé à quitter l'accueil de loisirs à partir de 12h le midi et de 17h30 le soir.

3) ATTESTATION DE PRESENCE ET DE PAIEMENT

Les quittances délivrées à la suite de vos règlements serviront d'attestation de présence. Cette attestation permettra à la famille de demander une éventuelle participation aux employeurs, ainsi que bénéficier d'une réduction d'impôts.

ATTENTION : aucun duplicata ne sera fourni.

Si vous avez besoin d'une attestation particulière, la direction vous remercie de prévenir dès le début du séjour afin de pouvoir vous la remettre le plus vite possible.

L'inscription de l'enfant à l'A.L.S.H vaut acceptation du présent règlement.

Les parents, responsables de l'enfant, doivent l'amener à une attitude conforme à celle qui est citée dans le présent règlement.
